

Dimanche 28 Octobre

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Année 1827. — N<sup>o</sup>. 255.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Zante, le 30 septembre. — L'armistice consenti par la commission grecque de gouvernement est entré en vigueur dans l'Archipel depuis le 14 de ce mois. La dite commission en a donné connaissance à tous les grecs par une proclamation, et les a avertis d'éviter avec soin tout ce qui pourrait y porter atteinte. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Trieste, le 12 octobre. — Pendant que les Grecs annoncent de tous côtés la prise de Vassiladi et d'Anatolico par lord Cochrane des nouvelles du 3 octobre assurent que ce bruit est sans fondement, et que Cochrane, après avoir forcé avec sa division l'entrée du golfe de Lépante pour se mettre en communication avec le général Church, qui garde l'isthme de Corinthe, a quitté de nouveau les eaux de Missolonghi. On présume que l'attaque sur les points voisins de cette place, n'était qu'une feinte pour parvenir à passer pendant ce temps les petites Dardanelles à Lépante (1). (*Feuilles allemandes.*)

Des lettres d'Alexandrie de la fin d'août annoncent que le major Craddock a été personnellement bien accueilli au Caire; il a dîné avec le pacha; mais il n'a pu obtenir aucune réponse satisfaisante de Mehemet-Ali à l'égard de sa conduite future. Le pacha s'est borné, dit-on, à répondre que la flotte égyptienne avait mis à la voile, et qu'étant sujet du grand-seigneur, il ne pouvait rien dire touchant les opérations ultérieures contre la Grèce.

Le major Craddock est parti d'Alexandrie le 26 août pour Smyrne. On suppose qu'il a dû se rendre ensuite à Navarrin, quoique le bruit ait couru qu'il allait à Constantinople. (*Globe and Traveller.*)

Les dernières nouvelles arrivées de l'Orient peuvent faire pressentir le dénouement des affaires de la Grèce. La Porte a usé de sa tactique ordinaire, elle a voulu voir jusqu'où irait la patience des puissances chrétiennes et s'assurer si elles étaient décidées à exécuter les menaces contenues dans leurs dernières communications; une fois cette certitude acquise, la Porte a cédé; elle accordera ce qu'on exige d'elle; elle eût plus accordé encore si on eût demandé davantage. La conduite d'Ibrahim lui-même ne peut être que le résultat des instructions qu'il avait reçues de Constantinople, car il n'eût osé assumer sur sa tête une si grande responsabilité. La Porte avait tant de peine à croire que les puissances intervenantes se décidassent à des hostilités réelles et sérieuses, qu'il a fallu pour la convaincre que le canon fût prêt à tirer. La sortie de la flotte égyptienne du port de Navarrin n'était probablement qu'un essai, qu'une épreuve tentée pour acquérir la certitude qu'il n'y avait plus qu'à opter entre la soumission ou une guerre sans espoir de succès.

La contenance de la flotte anglaise a tout décidé, et un armistice a succédé immédiatement à ces formidables démonstrations qui n'étaient qu'un signal de détresse. Maintenant la Porte ne paraît plus chercher qu'à mettre sa dignité à couvert et à sauver les apparences; ce que la crainte lui arrache, elle veut le faire passer pour une concession de sa clémence. Profitant de la terreur et des habitudes de soumission de quelques malheureux accoutumés à vivre sous le cimeterre, elle s'est fait adresser par eux une humble supplique pour mettre un terme à la guerre.

Si, il y a un an, ces pauvres prêtres grecs eussent fait une pareille démarche de leur propre mouvement, ils eussent été empalés, aujourd'hui ils ont reçu un gracieux accueil. On ne trouvera sans doute pas d'inconvénient à laisser à la Porte cette petite consolation; l'Europe ne saura pas moins à quoi s'en tenir sur sa magnanimité. Mais les puissances intervenantes peuvent voir aujourd'hui quels sont les moyens d'obtenir de la Porte ce qu'elle réclame la justice et l'humanité. Le divan est entré dans la carrière des concessions. Pour assurer à la Grèce un sort prospère et une existence indépendante, il ne faut maintenant que le vouloir. (*Courrier Français.*)

(1) L'Observateur autrichien donne des nouvelles des îles Ioniennes qui confirment cet article de la Gazette d'Augsbourg.

### FRANCE.

Paris, le 24 octobre — M. le maréchal duc de Tarente part jeudi prochain pour le midi de la France, où il doit passer la mauvaise saison.

— Nous avons annoncé hier, d'après la Gazette de France, qu'un courrier extraordinaire, arrivé à Bayonne, le 15, venant de Madrid, avait rapporté que la reine d'Espagne était partie pour Saragosse; cette nouvelle est tout à fait sans fondement. Des renseignements positifs que nous nous sommes procurés nous informent que le 16, la reine était à la résidence royale de San-Lorenzo. (*Courrier Français.*)

— Le général Romagosa est arrivé à Cardonne avec plusieurs autres prisonniers qui sont parvenus à se sauver de Busa, où les rebelles les retenaient.

On s'occupe dans ce moment à fortifier la ville de Manréza, afin de la mettre à l'abri de toute nouvelle tentative de la part des rebelles. (*Quotidienne.*)

— Le 20 octobre, à quatre heures de l'après-dîner, a eu lieu à Poitiers, l'exécution des époux Biron, condamnés par la cour d'assises de la Vienne, le 22 août dernier, au supplice des parricides, comme coupables d'empoisonnement sur la personne de la veuve Rocher, leur mère et belle-mère.

La Gazette des Tribunaux donne les détails de cette exécution, ils sont horribles et nous les passons sous silence.

Les époux Biron avaient d'abord été acquittés par le jury. La minute du procès-verbal de la délibération porte deux non en réponse aux deux questions principales. Cependant, il paraît que, la délibération déjà prise, un juré éprouva des doutes et voulut revenir sur sa décision première. Une forte opposition eut lieu, au sein du jury, contre cette rétractation. Enfin, après beaucoup de pourparlers, on fit appeler M. le président des assises et il lui fut demandé si, une fois la délibération prise, il y avait possibilité de revenir. Le magistrat ayant répondu que cela se pouvait, tant que la décision n'avait été ni signée ni lue, la condamnation des deux accusés fut prononcée à la majorité de 7 contre 5. La cour fut appelée à délibérer: elle adopta à l'unanimité l'opinion de la majorité du jury.

D'après l'instruction écrite, peu de charges s'élevaient contre la femme, ou du moins elles étaient faibles: le mari seul paraissait coupable. Aux débats, au contraire, toute la culpabilité se dirigea sur la femme, et le mari parut digne d'intérêt. Le défenseur des deux accusés, que ce changement subit plaçait dans une position très-pénible, n'en avait pas moins cherché, grâce aux concessions que lui avait faites le magistrat impartial, organe du ministère public, à faire comprendre à MM. les jurés que si des présomptions plus graves s'élevaient contre la femme, au moins ils devaient écarter celles qui pesaient sur le mari. Eh! bien, qui le croirait! Peu d'instans avant d'aller à l'échafaud, le mari a fait appeler M. le président, et, dans la prison, devant plusieurs personnes, il a confessé à ce magistrat, le crucifix à la main, qu'il était le seul coupable; qu'il avait acheté le poison; qu'il l'avait placé dans le pot de graisse dont sa belle-mère avait fait usage, et que sa malheureuse femme ignorait tout!

L'âme de Biron était-elle donc encore capable d'un pareil trait de dévouement conjugal, et n'aurait-il fait cet aveu que dans l'espoir de suspendre l'exécution de la sentence à l'égard de sa femme?

— Condamné à sept ans de réclusion pour vol, L.... avait subi sa peine et avait eu le bonheur d'entrer dans une administration et d'y occuper une place assez lucrative. Une lettre anonyme, partie sans doute de la main de quelque lâche compétiteur, vint bientôt révéler à ses chefs la flétrissure dont une condamnation infamante l'avait frappé. Il perdit sa place. Depuis, L.... a commis de nombreuses escroqueries. Un grand nombre de plaignans sont venus aujourd'hui à la police correctionnelle se plaindre de soustractions frauduleuses commises à leur préjudice. L.... entraînait de préférence dans les boutiques de bijoutiers, et là, marchandant quelque objet précieux, il saisissait l'instant favorable et s'emparait adroitement de ce qui se trouvait sous sa main.

Il a été condamné, attendu son état de récidive, à cinq années de prison.

— Voici quelques détails sur une rixe qui a eu lieu avant-hier à Bercy et à Saint-Mandé :

« Cette rixe a commencé chez le sieur Robinot, marchand de vins, rue de Bercy, n. 6 ; entre soixante ou quatre-vingts charpentiers, sans autre motif que l'animosité qui existe entre les ouvriers faisant profession de compagnonage et ceux qui n'admettent aucune espèce de *devoir*. Dès le commencement, la lutte prit un tel caractère de fureur, que l'on ferma toutes les boutiques, et tout le monde s'enfuyait; en effet, de grosses pierres étaient lancées sans relâche des deux côtés; ces malheureux, ne gardant aucun ménagement, s'assassinaient à coups de bâton et de compas. Une quinzaine de gendarmes à pied se présentèrent d'abord, et auraient succombé s'ils n'eussent prudemment attendu des renforts; une trentaine d'hommes à cheval arrivèrent sur le lieu de la scène, et il ne fallut pas moins qu'une force armée de cent hommes pour les forcer d'évacuer le champ de bataille et faire quelques prisonniers; mais les furieux, après s'être dispersés, se réunirent de nouveau, sans doute d'après un mot d'ordre qu'ils s'étaient donné d'avance, du côté de Saint-Mandé, où la lutte recommença encore plus chaudement. Le combat dura ainsi de cinq à six heures. Un compagnon a été tué d'un coup de compas qui lui a traversé le cou, et huit ou dix autres sont dans un état désespéré. On n'a encore jamais vu ces malheureux se battre avec un tel acharnement. »

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 OCTOBRE.

Avant-hier 25 la section centrale s'est réunie à La Haye à midi.

La seconde chambre, convoquée pour le même jour, n'a pu délibérer, attendu qu'il ne se trouvait que 55 membres; à midi et demi, le président a ajourné la séance à lundi.

— Le frère de Clara Wendel a été condamné par le tribunal suprême de Lucerne à 12 ans de fer.

— Le 11 de ce mois, jour où a eu lieu à Groningue la cérémonie du changement de rectorat, les élèves de l'université, ont célébré cette fête par une mascarade, représentant le cortège du sultan se rendant à la mosquée; le cortège était précédé de la musique de la garnison, venaient ensuite le sultan, le grand visir, le grand-muphti, et l'aga des ci-devant janissaires, tous à cheval, suivis des grands de l'empire et d'esclaves maures. On a admiré la richesse des costumes et des bijoux dont les personnages de cette mascarade étaient revêtus; la journée a été terminée par un banquet. *(Journal d'Anvers.)*

— Il vient de paraître à l'imprimerie de l'état, à La Haye, le rapport relatif aux fouilles d'un bâtiment romain découvert près de Vooburg.

— Les travaux pour l'excavation du canal de Terneuzen sont terminés, une fête a eu lieu à cette occasion parmi les ouvriers, et le drapeau national a été arboré à la tête du canal.

— Les états de Bavière doivent être convoqués le mois prochain.

— On écrit des bords de la Vistule, 10 octobre :

« Des nouvelles de Pétersbourg annoncent, qu'aussitôt après l'arrivée des derniers rapports de Constantinople, on a envoyé à Pamiral Seniawin l'ordre de retourner avec sa division et de se joindre à l'escadre du comte de Heyden. En même temps on a envoyé, comme on assure, des officiers supérieurs aux feld-maréchaux Sacken et Wittgenstein, dont les quartiers généraux se trouvent à Toulczyn et à Mohillew sur le Dniiper; on n'a répandu que les bruits vagues sur la mission de ces officiers. »

— *L'Abeille grecque* du 6 septembre annonce que le fils de Lucien Bonaparte, qui s'était rendu il y a quelque temps en Grèce avec le neveu de lord Cochrane, s'est tué par accident le jour précédent à bord de la frégate *Hellas*, en voulant démonter un pistolet à deux coups qui fit feu et dont il reçut la double charge dans le bas ventre.

Par arrêtés du 5 octobre, n. 153, 154 et 155, S. M. a accordé aux S<sup>rs</sup>. Frédéric Braconnier, la concession de la mine de houille du *Horloz*, et aux concessionnaires de l'*Espérance* à Montegnée et de *Bonnefin* près de Liège, des extensions à leurs concessions. Les indemnités à payer aux propriétaires fonciers en conformité des articles 6 et 42 de la loi du 21 avril, sont réglées, pour l'*Espérance* à 50 cents par bonnier, et pour le *Horloz* et *Bonnefin* à 25 cents.

Par arrêtés du 6 octobre, n. 141 et 142, S. M. a accordé à MM. les comtes de Méan et de Borchgrave, la concession des mines de houille de *Landenne*, et à MM. Cockerill, Saermond et C<sup>e</sup>. la concession de la mine de houille de *Wandre*. Les droits des propriétaires fonciers sont réglés pour la première concession à 10 cents par bonnier, et pour la seconde à 30 cents.

M. l'avocat H. Grégoire, secrétaire de la commission administrative de l'institut des sourds et muets établi à Liège, nous engage, au nom de la commission, à publier deux traits de bienfaisance qui méritent en effet d'être connus.

Mme. de Beauvoir vient de faire verser dans la caisse de l'institut une somme de cinquante florins, prix de la vente d'une partie des beaux ouvrages de tapisserie à l'aiguille qui sont dûs aux talents et au travail de ses élèves.

Une autre somme de cinquante florins, retirée de la vente de l'autre partie de ces ouvrages, a reçu, dit M. Grégoire, une destination non moins utile que la première.

Dimanche dernier, dans la matinée, un jeune homme, vêtu de deuil, se présente à l'établissement de l'institut tenu par M. Pouplin, en traverse la cour avec précipitation, sans répondre au plus jeune des fils de l'instituteur qui avait ouvert la porte, se rend dans l'école déserte, dépose dans le tronc qui s'y trouve deux pièces d'or et s'empresse de disparaître avec rapidité. Le tronc a été ouvert; on y a trouvé deux pièces de dix florins.

#### Notice sur M. CORDIER.

Le choix de M. Cordier, comme membre honoraire de la Société d'émulation, ne peut faire que beaucoup d'honneur à cette société. Le comité des arts a donné sur ce savant distingué, une notice que nous publions ici, en y joignant un extrait du rapport présenté par MM. Orban, Malherbe et de Lamine au nom des quatre comités.

« Louis Cordier est né à Abbeville, le 31 mars 1777. Ses connaissances précoces le firent admettre au nombre des membres de cette savante commission, qui ne contribua pas moins en Egypte à la gloire de l'armée française que la bravoure de ses soldats et les talents de son général. De retour en France, il compta bientôt parmi les ingénieurs les plus distingués des mines de l'empire. Il est aujourd'hui inspecteur divisionnaire des mines, professeur et administrateur du muséum d'histoire naturelle au jardin du roi, membre de l'académie des sciences etc.

« M. Cordier a écrit sur une foule de sujets intéressants. On a de lui plusieurs mémoires ou notices insérées dans le journal des mines, entre autres, sur le mercure argental, sur un voyage à la Maladelta, par la vallée de Bagnères de Luchon dans les Pyrénées; des recherches sur divers produits volcaniques, divers rapports sur les mines d'alun du pays d'Aubin, sur les sources salées de Bobbio, sur les forges à la catalane de Mansegon, sur les montagnes de sel gemme de Cardonne en Espagne; enfin M. Cordier a enrichi les sciences de la description de plusieurs nouveaux minéraux, et de l'analyse plus précise ou nouvelle de quelques autres déjà connus. »

« Une circonstance célèbre dans les annales liégeoises, la submersion du bure de Beau-Jonc, amena M. Cordier à Liège en 1812. Chargé de représenter le service général des mines dans les cérémonies qui eurent lieu à l'occasion de la remise à Goffin de la croix de la légion d'honneur, il prononça à ce sujet un discours peu étendu, mais où l'on vit avec plaisir l'éloge justement mérité de cette classe d'hommes trop peu appréciée et surtout trop peu payée de ses fréquentes et terribles chances de mort et de danger.

« C'est aux conseils et aux renseignements donnés par M. Cordier que l'on doit l'établissement à Liège de la première machine rotative, destinée à l'extraction de la houille, en remplacement du grand nombre de chevaux que chaque houillère devait employer à ce service.

« Indépendamment de l'impossibilité d'atteindre avec les anciens manèges la profondeur considérable où l'on descend au moyen des machines à vapeur, celles-ci ne consomment que les produits de la houillère, produits souvent même d'une qualité trop inférieure pour être livrés au commerce. Les avantages qui d'abord n'avaient pas été appréciés, à cause de l'esprit de résistance attaché aux choses nouvelles, quelque utiles qu'elles puissent être, le furent tellement huit à dix ans après, qu'il n'existe presque plus de houillères qui n'aient adopté les machines rotatives. » *Ch. A.*

#### SOCIÉTÉ-GRÉTRY. — Henri Vieux-Temps, de Verviers.

Un petit bonhomme à peine âgé de 7 ans, d'une figure vive et intéressante, tenant en main un violon presque aussi grand que lui, a émerveillé hier au soir les nombreux amateurs réunis à la Société-Grétry. Depuis les prodiges de Massart on n'avait entendu rien de pareil. Encore Massart avait-il neuf ou dix ans quand il parut pour la première fois en public. Un air varié de Fontaine, où se trouvent réunies toutes les difficultés du genre, a été exécuté avec une grâce, un goût et une justesse qui auraient satisfait dans un passé-maître. On ne conçoit rien vraiment à l'agilité et à la vigueur d'aussi petits doigts. Inutile de dire quels applaudissements ont éclaté dans toute la salle. Cet enfant, dont on peut concevoir de si belles espérances, et qui à peine a deux années de leçon, est de Verviers, et d'une famille peu fortunée; il se nomme *Henri Vieux-Temps*. Au nom d'un tel élève, il est de toute justice de joindre celui de M. Decloux, son professeur.

Il est question de donner incessamment un concert au bénéfice de ce prodige nain. Il y exécutera plusieurs morceaux, entr'autres un concerto de Rodes. *W.*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La lithographie de M. Jobard vient de reproduire avec un grand bonheur la carte figurative de l'instruction populaire de la France par M. Dupin. Si l'on peut contester en plusieurs points l'exactitude d'un pareil travail, on ne saurait du moins s'empêcher de reconnaître qu'il est ingénieux et qu'une fois toutes les bases bien évidemment posées, il pourra devenir utile. On annonce que l'on prépare pour la Belgique une carte de ce genre. Nous ignorons à quelles mains a été confiée une entreprise aussi difficile. Les documents statistiques publiés jusqu'ici sur le royaume ne suffisent pas, croyons-nous, pour établir encore une opinion certaine sur l'état des lumières dans chaque province. Avant de commencer cet ouvrage fort louable d'ailleurs dans son but, il eût peut-être mieux valu attendre le résultat des recherches de nos différentes commissions statistiques. *W.*

**COMMERCE.**

Voici des renseignements sur la récolte des vins.

On écrit de Montauban le 5 octobre : Les vendanges sont presque terminées dans le département ; si la récolte est faible dans certains crus, elle est considérable dans d'autres ; la qualité paraît devoir être bonne.

On écrit de Bourg (Ain), le 8 octobre : dans les Doubs à Auxerre, dans la Bourgogne, la vendange a surpassé tout ce qu'espéraient les propriétaires.

Tout annonce, dit le Breton, une abondante récolte de vins dans le département de la Loire-Inférieure, ce qui sera une sorte de compensation à la mauvaise récolte des foins.

Les vendanges sont terminées dans la haute Bourgogne. On n'a pas fait, comme dans plusieurs autres vignobles, autant de vin qu'on l'espérait, mais la qualité sera bonne. On a beaucoup acheté de fruits de vigne sur pied pour fabriquer le vin connu depuis quelques années, sous le nom de *Bourgogne mousseux*.

Dans la Touraine on est en pleine vendange ; la qualité sera très-ordinaire, mais en revanche la quantité en sera bien plus considérable qu'on ne le pensait.

On mande de Troyes. « On est généralement content des vendanges dans les environs. A Nogent la récolte a été très-abondante, et le raisin est d'excellente qualité. A Landreville la vendange a donné un tiers de plus qu'on ne comptait. La qualité de vin diffère peu de celle de 1825.

**TAXE DU PAIN A LIEGE, du 27 octobre.**

VILLE.	FAUBOURGS.
Pain de Seigle, 20 au lieu de 19.50 c.	Pain de Seigle, 18.50 au lieu 18.00 c.
Pain de ménage, 27.50 au lieu 26.50	Pain de ménage, 23.50 au lieu 22.50
Pain blanc, 38 au lieu de 37.50 c.	Pain blanc, 32 c. au lieu de 31.00 c.

\* L'on a découvert, le 15 de ce mois, dans un jeune taillis près de Ciney, le cadavre d'un homme, dont on ne connaît, ni le nom, ni le domicile, il paraît âgé de 55 à 60 ans, taille de cinq pieds et demi, cheveux gris et à demi bouclés ; il a une hernie volumineuse au côté droit ; il était vêtu d'une capote de drap bleu, garnie d'un collet de velours de même couleur, d'un gilet de laine et coton fond-bleu rayé de divers nuances, d'un pantalon de drap bleu, d'un sarrau bleu, d'une chemise de toile de lin, d'une cravate de soie noire à bord blanc, d'une calotte ou casquette d'étoffe noire avec visière en cuir, de bottines, et portait une ceinture de cuir jaune, qui était vide ; l'état de putréfaction du cadavre a rendu d'autres détails impossibles.

On a trouvé dans ses poches 1° un couteau à cinq pièces ; 2. un peigne d'ivoire ; 3. une monture d'argent pour lunettes ; 4. un portefeuille de cuir noir, contenant deux échevaux de laine, l'un blanc et l'autre amarante ; 5. une pipe de terre avec un couvercle de cuivre ; 6. une tabatière de buis, garnie et doublée d'écaillés ; 7. un mouchoir de poche de toile gris-bleu, avec lignes rouges, marqué des lettres F. A.

Le papier qui enveloppait la monture des lunettes, porte la suscription, A. M. Nicolas Meunier, à Signuel.

Les personnes qui pourraient être à même de donner quelques renseignements sur cet individu, sont priées de vouloir les adresser au parquet de M. le procureur-général à Liège ; à celui de M. le procureur criminel à Namur, ou à celui de M. le procureur du roi à Dinant.

**SPECTACLE.**

Dimanche, la reprise de *Lodoiska*, opéra en 3 actes, musique de Kreutzer, orné de tout son spectacle.

M. Bousignes jouera le rôle de *Lovinski*, mais non comme une suite de ses débuts.

Suivi du *Traité Nul*, opéra en un acte, et la reprise du *Consorit*, vaud.

\* Au premier jour *Trente ans, ou la vie d'un joueur*, drame en trois actes.

TEMPÉRATURE du 27 octobre. — A 8 heures du matin, 10 degrés ; à une heure, 14 degrés.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.**

Mr. F. J. de Sauvage, juge commissaire à la faillite de feu Jean-Jacques Walthery, en son vivant négociant à Longdoz, commune de Liège, invite les créanciers du failli à se réunir le lundi 5 novembre 1827, à trois heures de relevée, au local des audiences dudit tribunal de commerce, à l'effet de lui présenter une liste triple du nombre des syndics provisoires qu'ils estiment devoir être nommés à cette faillite.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**FÊTE DE TILLEUR.**

A l'occasion de St. Hubert, il y aura BAL samedi et dimanche 3 et 4 courant, chez L. Deneumoulin-Laherce, à Tivoly. On y trouvera toutes sortes de rafraichissemens. (323)

**A L'OCCASION DE LA FÊTE DE ST. HUBERT,**

Il y aura BAL et CONCERT à la salle de la Société à Waremme, dimanche et lundi 4 et 5 novembre. (324)

Dimanche on jetera une ROUE DE DINDONS chez Pirnay, faubourg d'Amercœur. (65)

Dimanche et lundi on jetera une ROUE DE DINDONS chez Debeur, faubourg St.-Gilles. (226)

**POUR LA CLOTURE DE LA FÊTE A JUPILLE.**

BAL aujourd'hui dimanche à la grande salle chez la Ve Franck. (333)

Dimanche et lundi on jetera une ROUE DE DINDONS chez H. Pétry, à Khovémont. A l'occasion de la Fête, il y aura BAL. (330)

HUITRES anglaises chez Parfondry, derr. l'Hôtel-de-Ville. (13)

HUITRES nationales, chez Parfondry, derr. l'Hôtel-de-Ville. 329

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des HUITRES anglaises très fraîches, à 1 fl. 42 c. le cent. (274)

Peret, rue Ste Ursule, à la balance, a l'honneur d'annoncer qu'il reçoit d'Ostende quatre fois par semaine des HUITRES Anglaises toute 1re. qualité, et des Nationales tous les jours. 242

\*\* Des Compositeurs et des Compagnons Imprimeurs, connaissant parfaitement leur état, peuvent se présenter au Bureau de ce Journal.

Vins de Bordeaux et Bourgogne, Champagne mousseux, en gros et en détail, à des prix avantageux ; bières étrangères et d'autres en bouteille, chez H. DEFIZE, à la Fontaine d'Or, rue de la Rose. (875)

André Léonard, tailleur, arrivant de Paris, rue sur Mense, n° 365. [328]

Un marchand bohémien est arrivé au Fer-à-Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de plumes de lit, qu'il vend à juste prix. (880)

Chambre garnie à louer derrière la Magdelaine, n. 121. (169)

A louer une maison de commerce, rue Ste. Ursule, n. 886, S'adresser au n. 887 même rue. (306)

A louer pour le quinze décembre prochain, une bonne et commode maison, avec un beau jardin légumier, située faubourg St. Laurent, n. 1140.

S'adresser n° 1138, même faubourg. (326)



A vendre un bon et beau cheval, au Porc d'or sur le Marché. (337)

C. Collinet, marchand d'instruments, au n. 888, rue Sainte Ursule, à Liège, vient de recevoir un assortiment complet d'instruments, venant des meilleures fabriques de France ; tels que flageolets à pompe et à clefs d'argent, clarinettes à 6 et à 12 clefs, flûtes en bois de grenadier et en ébène, depuis une clef jusqu'à 8 et garnies en argent. Il tient aussi toutes espèces quelconques d'instruments en bois et en cuivre. Il a chez lui une grande quantité de guitares des meilleurs auteurs, et des forté-piano de Vienne d'un nouveau genre, dont la beauté et la bonté rivalisent avec tout ce qu'on a vu ici jusqu'à présent. Il a aussi des orgues de cabinet à 4 jeux et 5 cylindres. Il tient une grande quantité d'airs et d'ouvertures des premiers auteurs. Il rétablit et remet à neuf tout instrument quelconque. (931)

La veuve Deschesne et ses enfants font savoir que la vente, qui devait avoir lieu le 30 octobre prochain, devant M° Kerpenné notaire, est remise indéfiniment. (33)

A vendre du foin de 1ère. qualité, de la dernière récolte. S'adresser rue Chaussée-des-Prés, n. 1400. (228)

(603) Vente pour faire cesser l'indivision.

La vente de la ferme de Steek, à Horion (Hesbaye) avec quartier de maître, jardins, prairie, vergers et terres en dépendantes, n'ayant pas eu lieu, est fixée au 12 novembre 1827, 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M° Boulanger notaire, à la résidence de Liège, rue Hors-Château n. 448. S'adresser audit notaire pour informations, et chez M. N. Carlier, même rue.

(602) L'assemblée des créanciers de la succession de Baré-Moisnil, fixée au 29 octobre 1827, 3 heures de relevée, à la maison de M° Houbotte, avoué, est postposée, attendu l'absence de beaucoup d'intéressés.

On cherche une forte fille, d'un âge mûr. S'adresser au bureau de cette feuille. [975]

Maison à louer, rue des Clarisses, n. 412 et 413. [332]

() A vendre aux enchères deux belles maisons, provenant de la succession de Melle. Kiekens.

Le lundi 3 décembre 1827, à 3 heures précises après-midi, le légataire universel de Melle. Marie-Isabelle-Françoise Kiekens, fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de M° Bertrand, notaire à Liège, en son étude, place St. Pierre ; 1° Une très belle maison, construite dans le goût moderne depuis peu d'années, ornée de glaces, décors et cheminées en marbre, sise à Liège, rue Sœurs de Hasque, cotée 170 ; elle se compose d'une place à manger, salon et cabinet, au rez-de-chaussée, d'un premier et second étages, greniers, caves et cour, d'un petit bâtiment neuf y attenant, avec cuisine, buanderie, chambres de bains et de domestiques, puits, pompes et citerne.

2° Et une autre maison, n. 171, joignant à la précédente, étant en très bon état et ayant deux étages et greniers au-dessus du rez-de-chaussée, avec cour, caves et autres dépendances.

Il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser sur les lieux pour voir ces maisons, les lundi et mercredi depuis 10 heures du matin jusqu'à midi, et pour les renseignements et conditions de la vente audit M° Bertrand, notaire.

**P. A. de Sméti-Collardin**, place St.-Jacques, n. 501, vient d'ouvrir un magasin de toiles de Brabant et d'Allemagne, qu'il tiendra constamment assorti de tout ce que les meilleures fabriques offriront de plus avantageux. Ses relations le mettent à même d'accorder les prix et les conditions les plus favorables. Il s'attachera surtout à faire jouir les marchands faisant le demi-gros et le détail, du meilleur marché, et de toutes les facilités possibles. Il ose se flatter de justifier la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

**J. F. Mâsu**, rue Vinave-d'Isle, n. 52, qui se charge de tous genres d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 0/0 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio; louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux. Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

**M. Berryer**, marchand orfèvre, sur le Marché, à Liège, achète couronnes légères, louis vieux et neufs, louis de fabrique, pièces antiques en or et en argent, et toutes les monnaies, à des prix avantageux.

#### PLACEMENT DES PERSONNES DES DEUX SEXES.

**Jean Baptiste Lardinois**, agent d'affaires à Liège, place :

Les commis voyageurs et autres; les garçons de caisse, de table, les cuisiniers, leurs aides, etc. — Les garçons limonadiers, boulangers, etc. — Les femmes-de-chambre, les bonnes d'enfants, les nourrices, les garde-malades, etc., etc. — Il est enfin l'intermédiaire actif pour tout ce qui est relatif, à l'état mercantile et à la domesticité. — Il a constamment des capitaux à placer sur billets et hypothèques.

**Au magasin de soieries à Prix fixe**, derrière la salle de la Comédie, n. 713. **Jh. LÉONARD**, a reçu un grand assortiment d'étoffes d'hiver, en soie, couleur des plus nouvelles schals longs et carrés qu'il vend au prix de fabrique. (234)

**Ch. Goethals**, rue Gérardrie, n. 618, a l'honneur d'annoncer que son magasin est toujours amplement assorti en chapeaux véritablement imperméables et autres, tant pour hommes que pour enfants, à des prix modérés. (197)

#### ( ) VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le lundi cinq novembre 1827, à deux heures de l'après midi, il sera procédé par le ministère et en l'étude de **M<sup>e</sup> Delvaux**, notaire à Liège, Place-Verte, n. 786 bis à la vente aux enchères publiques, d'une belle et bonne maison de commerce et dépendances, portant le n. 607, située à Liège, place St. Lambert, occupée par **Émile Rouma**, horloger mécanicien.

S'adresser pour voir le cahier des charges et le titre de propriété, audit notaire avec lequel on pourra traiter de gré-à-gré avant la vente.

#### VENTE DE BOIS TAILLIS.

Lundi vingt-neuf octobre 1827, à dix heures du matin chez le sieur **Dubois**, meunier à la Gleixhe, le notaire **Fraikin**, résident à Chokier, vendra de la part de **S. A. S. le prince Paul d'Arenberg**, quantité de portions de bois taillis croissant dans les forêts de Hautepeppe commune de la Gleixhe, canton de Hollogne-aux-Pierres. A crédit. (307)

Chambre garnie à louer avec pension, rue Neuvice, n. 71. (291)

(594) Deux chambres garnies à louer, rue du Pot D'or n. 684.

Chambres garnies à louer, rue devant la Magdelaine, n. 273. (118)

#### (557) BELLE VENTE.

La vente de la maison de feu **M. le baron de Hasselbrouck**, richement décorée, entourée de grands et superbes jardins etc., sise faubourg St. Gilles, n. 495, à Liège, n'ayant pas eu lieu au jour primitivement fixé, par suite d'annonces, qui ont remis cette vente à une époque indéterminée; se fera définitivement le 30 octobre courant, aux deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de **Me. Dusart**, notaire à Liège. L'acquéreur aura toutes les facilités et sécurités désirables. Ladite maison est à voir tous les lundis après-midi, s'adresser à cet effet, au propriétaire, n. 501, même faubourg.

(562) Mardi 6 nov. 1827, à deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère du notaire **Delvaux**, en son étude sise place Verte, à Liège, à la vente sur adjudication, de la belle et vaste maison de feu **M. l'avocat Moreau**, située à Liège, rue Hors-Château, n. 91, consistant en plusieurs bâtimens, savoir; un sur le devant, ayant de grandes caves, deux belles pièces au rez-de-chaussée, deux au premier étage, deux au deuxième et un grand grenier, une belle cour avec un bon jet-d'eau, un autre bâtiment ayant une grande cuisine, un grand salon et plusieurs chambres derrière une cour avec deux pompes, et autres bâtimens. S'adresser audit notaire **Delvaux**.

Le 31 octobre courant à trois heures de relevée, il sera vendu définitivement aux enchères, chez le **Sr. Sauvenay**, cabaretier, sur Avroy, près des Augustins, deux bateaux l'un de 50 tonneaux et l'autre de 34. (301)

L'administration de la commune de **Thieux**, informe qu'elle accordera une prime de dix florins au propriétaire de la plus belle vache, et à celui du plus beau bœuf qui y seront conduits à la foire du 3 novembre prochain. (294)

(588) Lundi 29 courant, vers les 4 heures de relevée, on vendra chez **P. H. J. Davivier**, 500 beaux bois de fusils propres aux armes de luxe, que l'on peut voir dès-à-présent et en obtenir à main ferme.

La terre patrimoniale d'**Alensberg** n'ayant pas été adjugée le 10 octobre courant, sera définitivement réexposée le 29 du présent mois d'octobre, à 10 heures du matin, chez la veuve **Peppinster**, à la barrière de Montzen. S'adresser pour les renseignements et conditions à **M<sup>re</sup>. Emonts**, avoué, à Liège et au notaire **J. G. Nicolay**, à Montzen. (269)

( ) Par procès-verbal reçu par **Me. Bertrand**, notaire à Liège, en date du 16 octobre 1827, la maison située à Liège, rue St. Hubert, n. 578, à côté de l'Hôtel du gouvernement, ayant appartenu à **L. Deprez**, a été adjugée pour le prix de 5060 florins des Pays-Bas. Aux termes des conditions de cette adjudication, toute personne peut, jusqu'au 30 de ce mois, faire, en l'étude dudit **Me. Bertrand**, notaire, une surenchère, pourvu qu'elle soit du 15<sup>ème</sup> dudit prix.

A louer pour Noël prochain un beau et vaste quartier, composé de 2 pièces et une cuisine au rez de chaussée; 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage, 2 au second avec cave et grenier, situé rue St. Hubert, n. 595. (247)

#### Adjudication définitive d'immeubles.

La veuve **Dechesne** et ses enfans, de **St. Gilles**, font savoir que mardi trente octobre 1827, à deux heures et demie de relevée, en l'étude et par le ministère de **M<sup>e</sup> Keppenne**, notaire à Liège, rue St. Hubert, ils exposeront en vente définitive les immeubles suivans :

1<sup>o</sup> Une pièce de terre, située au **Lamay**, commune de Montegnée, contenant environ 26 perches 15 aunes, occupée par **Laurent Mathot**.

2<sup>o</sup> Une autre pièce, située au **Pansy**, même commune, contenant environ 69 perches 75 aunes, joignant du couchant à **M. Hellin**, du midi au notaire **Pâque**, et au **Sr. Cornel**, et du levant au chemin de **Montegnée à Tilleur**.

S'adresser pour connaître les conditions, à **M. l'avocat Willquet**, Mont St. Martin, n. 640, à Liège qui est aussi chargé de vendre à main ferme, une ferme avec quartier de maître, de la contenance de 43 bonniers environ en jardin, prairies, terres et bois, située dans le canton d'**Aubel**.

Le même avocat, cherche aussi un capital de huit mille fl. des P.-B., à quatre pour cent d'intérêt, sur une propriété de la valeur de vingt-cinq mille fl. des P.-B. (286)

Une jeune fille de campagne qui désirerait être bonne d'enfans, peut se présenter rue pont d'Isle, n. 11. (292)

( ) A vendre avec facilité de paiement, en entier ou par moitié, 1<sup>o</sup> une concession de mines de houille et charbon, 2<sup>o</sup> une forte part dans une autre exploitation, 3<sup>o</sup> et une part dans le droit d'exploiter des mines d'alun. — S'adresser au notaire **Delvaux**, place Verte, à Liège.

#### ( ) Vente de très beaux bois taillis.

Jeudi 8 novembre 1827, à onze heures du matin, à la ferme de **Natinne**, Madame la baronne de **Coër de Herve de Bierset**, fera vendre par le notaire **Delvaux**, la coupe de taillis de cette année, croissant dans le bois de **Natinne**. A crédit.

Par exploit de l'huissier **Maréchal**, en date du vingt-cinq octobre 1827, enregistré à Liège, le même jour, la dame **Marie Adèle Petit**, épouse séparée de biens d'**Emile Petit**, négociante, domiciliée à Liège, pour laquelle l'avoué **Bougniet** a charge d'occuper et occupera, a fait, en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal de première instance séant à Liège, le dix-neuf dudit mois d'octobre, enregistré le vingt-trois du même mois, donner citation et ajournement audit **Emile Petit**, ci-devant négociant, demeurant à Liège, rue Féronstrée n. 550, et dont le domicile et la résidence actuels sont inconnus, 1<sup>o</sup> par affiche de la copie desdites citations, ajournement et jugement à la principale porte extérieure dudit tribunal de première instance; et 2<sup>o</sup> par la signification d'une pareille copie des mêmes pièces à **Mr. le procureur du roi** du susdit tribunal en son parquet sis dans les galeries du palais de justice de Liège, en parlant à **Mr. Dethier**, l'un de ses substituts, lequel a visé ledit exploit, à comparaître, le dix novembre prochain 1827, à neuf heures et demie du matin, d'abord en la chambre du conseil, et ensuite à l'audience publique du susdit tribunal, première chambre, à l'effet 1<sup>o</sup> d'être entendu sur les faits et les fins articulés et énoncés dans ledit jugement; et 2<sup>o</sup> d'entendre dire et déclarer que la réquerante sera autorisée à vendre et à aliéner la quotité à elle appartenante dans certains immeubles dépendant de la succession de feu **Claude Petit** son ayeul, auquel elle a succédé, par représentation de **Claude Petit** son père, desquels immeubles elle est co-proprétaire par indivis avec plusieurs membres de sa famille et notamment le sieur **Louis Petit** son oncle, et qui sont situés dans les environs d'**Ouagne**, département de l'**Yonne**, royaume de France, le tout avec dépens en cas de contestation.